

**CONFERENCE SYNDICALE AFRICAINE
SUR LE TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT
Johannesburg, Afrique du Sud, le 28 et 29 Juillet, 2006**

Groupe du travail II

**VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :
CONSEQUENCES POUR LE TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT**

L'apport de l'Afrique aux changements climatiques par le biais des émissions de gaz à effets de serre est minime. Or, les impacts à prévoir semblent sévères. Le continent africain est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques, avec une très faible capacité d'adaptation, due à certains éléments tels qu'une pauvreté omniprésente, des sécheresses à répétition, une distribution inégalitaire de la terre, et une dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture pluviale.

Les cinq situations qui suivent décrivent la vulnérabilité de l'Afrique vis à vis du changement climatique:

- (i) *l'eau et la biodiversité*: la combinaison entre les impacts des changements climatiques et l'augmentation de la demande de l'homme fera décroître la disponibilité d'eau et de biodiversité, et intensifiera les conflits entre les demandes des ressources d'eau pour l'homme et pour l'environnement.
- (ii) *santé humaine*: les sécheresses et les inondations, dans un contexte d'infrastructure sanitaire inadéquate, résulteront dans une fréquence accrue de maladies liés à la qualité de l'eau, des épidémies et des maladies gastro-intestinales;
- (iii) *sécurité alimentaire*: l'Afrique vit déjà un déficit important de production alimentaire dans plusieurs zones, et les déclinés potentiels dans l'humidité du sol s'ajouteront à ce fardeau;
- (iv) *établissements humains et infrastructure*: l'augmentation des inondations, les tempêtes de sable, entre autres, peuvent causer un sérieux dommage aux établissements et à l'infrastructure et affecter la santé humaine ; et
- (v) *désertification*: les augmentations dans la fréquence et la sévérité des sécheresses est plausible d'exacerber la désertification.

L'adaptation au changement climatique est essentielle. La participation dans la prise des décisions de la société civile et des syndicats en particulier l'est aussi. Il est nécessaire de construire un consensus pour avancer dans le chemin d'un développement durable, et les mesures d'adaptation au changement climatique ne peuvent pas être considérées comme étant des exceptions.

Sujets qui demandent à être adressés:

- Les dynamiques du changement climatique mettent en danger les **établissements ruraux et urbains**, avec des conséquences importants pour l'environnement, la santé et la qualité de vie. Les sécheresses et les inondations, dont les victimes sont principalement les habitants de zones rurales, peuvent être à l'origine des flux migratoires vers des zones urbaines, qui ne comptent pas avec l'infrastructure d'eau, d'assainissement ou d'énergie appropriées. Dans ce cas, le changement climatique aggraverait la déjà critique situation sanitaire, exacerbant les risques de maladies liés à l'eau, les épidémies et les maladies gastriques.
- Il est prévu que la **mortalité liée au climat** augmente dans les villes les plus grandes de l'Afrique du nord (IPCC, 1996), de par les effets directs ainsi qu'indirects du changement climatique. Ces impacts incluent l'augmentation potentielle de l'incidence des maladies à vecteur, comme la malaria, la fièvre jaune, la dengue, l'onchocercose, la trypanosomiase, qui augmentent avec la montée des températures et l'altération des pluies. Les villes placées en hauteur, comme Nairobi ou Harare peuvent devenir vulnérables aux épidémies de malaria, son parasite étant capable de survivre dans des sites plus élevées que jusqu'à présent dans des conditions plus chaudes (IPCC, 1996).
- Le changement climatique augmentera aussi l'**insécurité alimentaire** dans le continent. Dans les zones rurales, les familles perdront leur source principale de revenus et d'aliment. Dans les zones urbaines, les industries agro-alimentaires naissantes vont se voir face à d'un côté le

manque des denrées alimentaires, de l'autre, la concurrence des produits des pays développés (avec la fin des régimes préférentiels pour la région Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) renforçant cette tendance). Sans une stratégie intégrale vers le développement durable, qui gère l'adaptation au changement climatique et le développement de chaque pays, il sera difficile d'éviter la perte d'emplois, le manque de nourriture et les perturbations sociales.

- Le changement climatique offre aussi des opportunités : repenser le **développement** des pays Africains sous un cadre environnemental et socialement durable, avec des technologies propres et des travailleurs éduqués et capacités participant dans sa planification peut être un chemin pour assurer l'éradication de la pauvreté et une transition juste pour les travailleurs et leurs communautés, qu'autrement vont souffrir des conséquences du changement climatique.

Domaines où l'action syndicale est nécessaire

- Au **niveau international**, des importantes négociations ont lieu en ce moment. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et son Protocol de Kyoto concentrent les efforts de la communauté internationale pour combattre le changement climatique et éliminer ces conséquences. La voix de la société civile est rarement prise en compte, mais les efforts doivent continuer pour influencer l'agenda international d'un point de vue syndical. Les interventions des syndicalistes africains, qui reflètent les problèmes et les besoins des travailleurs africains et de leurs familles, peuvent entraîner une meilleure prise de conscience de la part des négociateurs sur les conséquences sociales de leurs décisions.
- Au **niveau régional**, la prise des décisions sur le changement climatique souffre d'un profil assez bas. Les liens entre le changement climatique et d'autres processus régionaux, tels que le CMAE (Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement) et le NEPAD, ou l'accomplissement des Objectives du Millénaire restent faibles. Les syndicats peuvent jouer un rôle important, donnant une perspective de long terme à ces processus, en incluant la dimension du changement climatique, quand celle-ci est pertinente.
- La prise des décisions et les actions au **niveau national** devraient être la priorité pour les syndicats. C'est à ce niveau que les mesures d'adaptation sont prises et où les préoccupations sociales devraient être tenues en compte. Par le biais des rondes de dialogue, négociations, ou d'autres moyens, les syndicats devraient faire entendre au gouvernement leurs vues et interventions. La transition pour les travailleurs qui seront affectés par les décisions doit être décidée dans un contexte plus global d'une stratégie de développement durable, qui ne peut ignorer les effets du changement climatique.
- Au **niveau local**, les relations rapprochés entre les gouvernements locaux et la société civil crée un espace intéressant pour la construction d'alliances et le partage d'information et des stratégies, pour tester des programmes pour l'adaptation au changement climatique capables d'être reproduites dans une escale supérieure par des syndicats ou d'autres acteurs.

Clés pour l'action syndicale

- **L'éducation et la capacitation** des leaders syndicaux semble essentiel pour augmenter la prise de conscience dans le mouvement syndical sur les risques, les besoins et les opportunités relatives aux politiques d'adaptation au changement climatique.
- **La vulnérabilité et les secteurs à risque** doivent être déterminés et les syndicats peuvent organiser leur capacité pour pourvoir une analyse adéquate des impacts sociaux de l'inaction et/ou des politiques officielles.
- **Une transition de l'emploi juste** doit être au centre de la position syndicale pour contrer les dislocations et l'insécurité et modérer l'impact du changement climatique sur les travailleurs et leurs communautés.
- **Le dialogue social** doit être promu comme moyen de construire un consensus autour des politiques nationales pour s'adapter au changement climatique et traiter les sujets liés à la vulnérabilité. Les syndicats doivent se tenir prêts à s'engager sur un processus de long terme vers le développement durable de leur pays. Dans les lieux de travail, les conventions collectives

devraient tenir ces éléments en compte, ainsi que d'autres relatifs à la protection environnementale et la durabilité.